

■ **Fondation Dr. Paul Humbert**, à Neuchâtel, CH-645-0401196-5, verser aux tuberculeux licenciés, d'un établissement de cure, cliniquement guéris ou améliorés, etc. (FOSC du 10.09.2002, p. 9). Humbert Droz Jean-Claude n'est plus membre du comité de direction; ses pouvoirs sont radiés. Hodel Patrizia, membre du comité de direction, continue de signer collectivement à deux, mais désormais sans autre restriction. Signature collective à deux a été conférée à Meyer Christine, de Trub, à Hauterive (NE), membre et trésorière du comité de direction.
Journal no 1151 du 26.04.2005
(02818174 / CH-645.0.401.196-5)